



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



20134150

Déposé au Greffe du Tribunal de l'Entreprise
de LIEGE, division NEUFCHATEAU,
le

03 NOV. 2020
jour de sa réception.
Le Greffier,

Greffe

N° d'entreprise : **0413.825.754**

Dénomination

(en entier) : **Entreprise Jérouville**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société Anonyme**Adresse complète du siège : **Libramont, Quartier Haynol 1 - 6800 Libramont-Chevigny****Objet de l'acte : Nomination du commissaire-réviseur**

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2020 :

Sur proposition du Conseil d'administration, l'assemblée générale approuve, à l'unanimité, de nommer la société privée à responsabilité limitée, Christophe REMON & Co en qualité de commissaire pour un terme de trois ans (exercices comptables 2020, 2021 et 2022) expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022. Cette dernière société a désigné Monsieur Christophe REMON, réviseur d'entreprises pour la représenter dans l'exercice de ce mandat. Les émoluments du commissaire sont fixés à € 9.800,00 hors TVA, débours et cotisations dues à l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces émoluments feront l'objet d'une indexation annuelle fondée sur l'indice des prix à la consommation.

S. N. JEROUVILLE, administrateur-délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad --13/11/2020-- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).